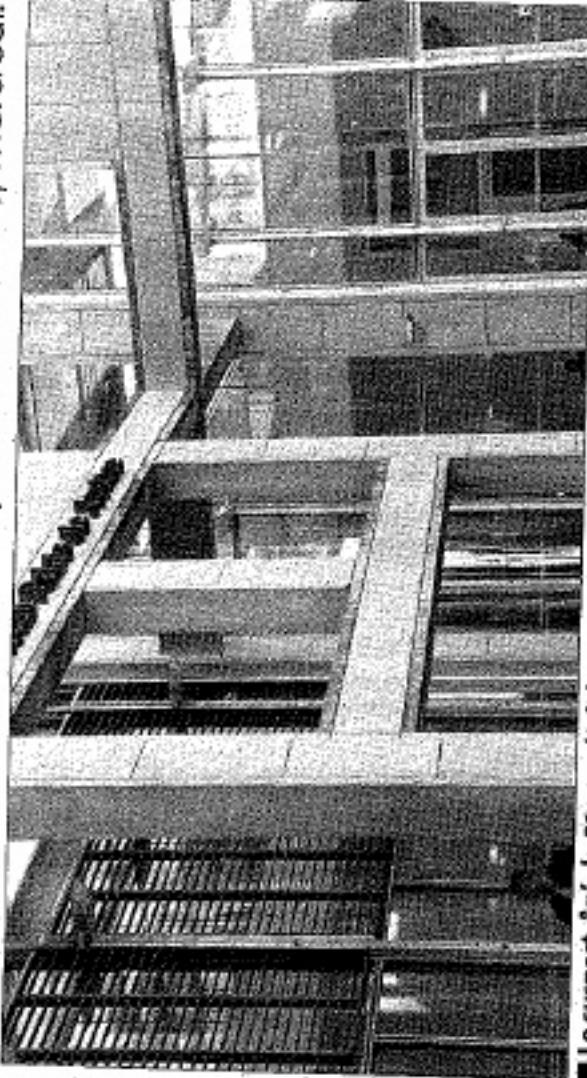


# Faux guérisseur, vrai pervers

Justice. Il a écopé de deux ans ferme à l'issue d'un procès à huis clos, mercredi.

**U**n personnage structurée sur un mode hystéro-pervers. Une dangerosité sociale avérée. Une réadaptation jugée difficile. Voilà le profil dressé par une blouse blanche à l'endroit de cet homme âgé de 51 ans. Un homme domicilié à Gignac qui a été jugé, mercredi, à huis clos, dans le prétoire de la correctionnelle. Prémunie d'avoir agressé sexuellement une jeune femme dans une caravane, à Castelnau-le-Lez, trois ans plus tôt. Sous couvert de soigner les problèmes de la victime, qui l'�aisait se dévêtir lors des séances. Il en avait profité pour lui introduire un doigt dans l'anus. Soit un viol entre-temps requalifié - avec l'assentiment de la partie civile - par le magistrat au fil de l'instruction. Et le suspect alors placé sous contrôle judiciaire. Huis clos obligé, rien n'aura filtré du prétoire.



■ **Le suspect, âgé de 51 ans, était jusqu'alors inconnu de la justice.**

demande du ministère public mais n'ont pas ordonné le placement en détention du prévenu.

Son identité figurera par ailleurs au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles (Fais).

« Mais ma cliente, trois ans après l'agression sexuelle, est encore en état de choc et de sidération », a rappelé M. Valérie Soulié. L'avocate voyant dans le prévenu un homme « qui a pris le masque du guérisseur pour mieux abuser de ses patientes qu'il prétend pouvoir soigner en utilisant des protocoles qui sont en fait des actes de violence sexuelle. » Son réquisitoire achevé, le représentant du parquet a demandé deux ans d'emprisonnement ferme, assortis d'un mandat de dépôt sur l'audience.

À l'issue de leur délibéré, les magistrats ont suivi la

JEAN-FRANCOIS CODOMI  
jfcodomi@midilibre.com